

*de l'agrégation du calendrier des concours auxquels leurs amateurs peuvent participer. Il incombait donc à l'AWC d'établir et d'introduire, auprès du service compétent, l'itinéraire auquel les colombophiles wallons sont susceptibles de participer. Pour le grand-demi fond, l'AWC a décidé, contrairement aux affirmations de votre rédacteur en chef, d'organiser sous son égide quelques concours réservés aux colombophiles enlogéant en Wallonie. Par ailleurs, à la demande du FCW, seul organisateur ayant respecté la procédure en introduisant sa demande via l'EPR concernée, l'AWC a établi son calendrier en tenant compte des différents desiderata afin de proposer un calendrier attractif et équilibré. Elle a même annexé, de sa propre initiative, le traditionnel Vierzon organisé par le DERBY-HAINAUT. Il est primordial que l'AWC, dans la mesure du possible, contente au mieux les colombophiles wallons fervents ou non de concours nationaux. En estimant que ces épreuves doivent rester l'apanage de la RFCB, Mr Hupez se trompe une fois de plus. En effet, les statuts actuels de la RFCB prévoient que l'organisation de ce type de concours relève de la compétence des EPR. Quant à son constat de surnombre de concours de grand-demi-fond, il faut savoir qu'en 2009 il y avait 5 concours nationaux, 8 en 2012 et 13 concours en 2014 !!! L'aspect commercial ayant manifestement prévalu sur l'équité sportive !*

*Enfin, nous ne pouvons tolérer que Mr Hupez mette en doute l'intégrité des membres de l'AWC. Il doit être clair que tout organisateur wallon pouvait, comme le prévoit la procédure, introduire un projet de calendrier, et que les arbitrages entre organisations auraient été gérés au mieux au sein de l'AWC.*

*Nous sommes tous conscients de l'impossibilité de satisfaire chaque colombophile, mais nous essaierons modestement de faire en sorte que tous les amateurs wallons retrouvent un peu plus de plaisir dans la pratique de leur passion.*

Bernard Chapelle, porte-parole de l'AWC.